

### LA REPONSE DU CNFPT AU SUJET DE L'EMISSION

#### « ENVOYE SPECIAL »

Le S.A.F.P.T avait saisi, en date du 18/09/2014, le CNFPT suite à l'émission « Envoyé Spécial » (voir article sur le site).

Voici donc la réponse qui nous a été adressée. A sa lecture, le S.A.F.P.T demande à cet organisme la plus grande prudence et vigilance quant aux futurs reportages...

Cette même recommandation prévaut pour les Polices Municipales sollicitées pour ce genre de reportage.

[WWW.SAFPT.ORG](http://WWW.SAFPT.ORG)

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information



Le directeur général

Paris, le 06 NOV. 2014

Pôle relations publiques et médias  
Dossier suivi par Claire MORDRET  
Tél. : 01 55 27 41 35  
Courriel : [claire.mordret@cnfpt.fr](mailto:claire.mordret@cnfpt.fr)

V/réf. : votre lettre du 18/09/2014  
en AR n°1A 073 876 3456 9

N/Réf. : CM/VP n° CRR-14-73

Monsieur Bruno CHAMPION  
Secrétaire général national adjoint du  
Syndicat autonome de la Fonction publique  
territoriale  
1041, avenue de Draguignan  
ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

**Objet : Réponse à la demande de réaction à l'émission d'Envoyé spécial « Police municipale : la vague bleue ».**

Monsieur le secrétaire général national adjoint,

Par courrier adressé à Monsieur Olivier Degeorges, responsable du pôle de compétences Sécurité - Police municipale au CNFPT, vous avez souhaité réagir à l'émission d'Envoyé spécial « Police municipale : la vague bleue ».

Cette émission portait sur les éléments que l'équipe d'Envoyé spécial a souhaité diffuser. L'angle rédactionnel donné à la partie concernant la formation des policiers municipaux ne correspond pas aux éléments d'information que le pôle de compétences Sécurité - Police municipale a communiqué au journaliste (présentation des autres modules, formation spécifique pour les agents dotés d'une arme à feu, séance de tirs obligatoires...) et aux questions auxquelles ont répondu les équipes et formateurs du CNFPT au cours du tournage.

En amont, Monsieur Degeorges avait rencontré le journaliste pour lui expliquer les missions du CNFPT. Pour reprendre votre exemple, il avait bien été spécifié par Monsieur Degeorges que l'évaluation « mise en situation » intégrait un ensemble d'évaluations et qu'il ne s'agissait pas de l'examen final, lequel ne pourrait résumer à lui seul les six mois de formation initiale.

Nous sommes d'accord sur le fait que le traitement éditorial du sujet, caricatural sur l'aspect formation, ne correspond pas aux actions que le CNFPT engage auprès de ses fonctionnaires territoriaux.

Toutefois, vous comprendrez qu'il est difficile pour nous de nous immiscer dans les choix éditoriaux de la chaîne et de la rédaction en chef de cette émission. Ni la direction de la communication ni le pôle de compétences n'ont eu de droit de regard en amont de la diffusion de l'émission. L'ensemble de ces conditions ne nous permettent pas d'exercer utilement un droit de réponse.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général national adjoint, l'assurance de ma considération distinguée.

Vincent Potier